

LES PROPOSITIONS DU CÉRÉMÉ

Le CéréMé formule plusieurs propositions afin de contribuer au débat sur le mix énergétique et faire, à court terme, évoluer la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en France et à plus long terme, participer aux décisions sur les « Futurs énergétiques 2050 ». Ces propositions ont pour objectif, si elles sont effectivement mises en œuvre, de permettre à la France d'aller vers une économie plus profondément et plus rapidement décarbonée..

Mix énergétique / Politique énergétique / Neutralité technologique

PROPOSITION #1

Réviser en profondeur la politique française de l'énergie afin que ses objectifs se traduisent en termes de résultats à atteindre et non de moyens à développer.

PROPOSITION #2

Systematiser l'emploi d'indicateurs chiffrés permettant de mesurer la contribution à ces objectifs des politiques proposées et des solutions à mettre en œuvre.

PROPOSITION #3

Tendre, dans une approche technologiquement neutre, vers des exigences réglementaires imposant aux différents moyens de production disponibles des contraintes équivalentes en termes d'impact environnemental, y compris de recyclabilité, d'émissions de gaz à effet de serre, de sécurité, de sûreté, de transparence et d'acceptabilité par les populations avoisinantes.

PROPOSITION #4

Suspendre les projets en cours d'études ou d'instruction, dont la valeur ajoutée directe et mesurable pour l'atteinte des objectifs de décarbonation du système énergétique n'est pas démontrée, pour permettre un débat approfondi sur la stratégie en matière de mix énergétique au regard des objectifs de réduction des gaz à effets de serre.

PROPOSITION #5

Mutualiser les enseignements tirés de près de 20 ans de politique énergétique notamment en faveur des énergies renouvelables électriques, partout dans le monde, à commencer par l'Union Européenne.

PROPOSITION #6

Promouvoir l'utilisation pour tous les sujets relevant de la lutte contre le changement climatique de la dénomination « énergie décarbonée », qui devrait être reconnue comme un label en remplacement des dénominations et labels « énergie verte » ou « énergie renouvelable » qui ne reflètent pas l'impact sur le climat.

PROPOSITION #7

Aligner les décisions des services de l'État et des collectivités locales sur la politique publique décidée.

“ **La PPE doit être révisée car elle ne permet pas de relever les défis de la transition énergétique (protection du climat, de l'environnement, réduction de la consommation énergétique, protection des populations)** ”

Antonio Guterres, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), le 12 décembre 2020



WWW.CEREME.FR

CONTACT@CEREME.FR
12BIS, PLACE HENRI BERGSON
75008 PARIS